

**Conseil de l'UFR**

**Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines**

**Séance du 28 avril 2022**

**Compte rendu n° 06**

Secrétaire de séance : Karine-Sophie REGNIER

**Etaient présents à l'ouverture de la séance : 28 présents et représentés**

<b>COLLÈGE A</b>
M. Jean-Pierre BRACCO (procuration à Mme Linda PILLIERE)
Mme Emmanuèle CAIRE (procuration à M. Mohamed OUERFELLI)
M. Lionel DANY
Mme Anna GUILLO (procuration à M. Lionel DANY)
Mme Sophie HERMENT
M. Guy LE THIEC
Mme Linda PILLIÈRE
M. Raffaele RUGGIERO (procuration à Mme Sophie HERMENT)
M. Tristan VIGLIANO (procuration donnée à M. Mohamed OUERFELLI)
<b>COLLÈGE B</b>
Mme Valérie ANDRÉ
M. Vincent BREJARD
Mme Céline BRICAIRE (procuration donnée à Mme Sophie HERMENT)
Mme Béatrice CHARLET-MESDJIAN
Mme Alice FABRE
Mme Ghislaine GALLENGA
M. Médéric GASQUET-CYRUS (procuration de Mme Sophie NEZRI-DUFOUR)
Mme Sophie NEZRI DUFOUR
M. Mohamed OUERFELLI
M. Fabrice PELLERIN
<b>COLLEGE IATSS</b>
Mme Marine CHUPIN
Mme Françoise DESRUES
M. Guillaume GRÉGOIRE
Mme Sandra LUDWIG
Mme Marie-Christiane MIRTILLO
<b>COLLÈGE USAGERS</b>
M. Louis GAVI
Mme Appoline HAQUET
M. Paul MARIANI
<b>PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES</b>
Mme Aurélie BIANCARELLI-LOPES (jusqu'à 11h30)
<b>INVITES</b>
M. Sebastian HUSCH
Mme Stéphanie HUGUET
Mme Laurie LEINER

**28 membres présents ou représentés : le quorum de 20 est atteint.**

**M. Dany**, Doyen de l'UFR ALLSH, ouvre la séance à 10h10.

#### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 31/03/2022 (Délibération)
2. Informations générales
3. Calendriers dérogatoires
4. Relations internationales : validation de fiches projets (Délibération)
5. Classement des demandes d'ATER sur ressources propres 2022/23 (Délibération)
6. Additif à la campagne d'emplois 2022 : Recrutement d'un MCF au fil de l'eau (sous réserve, Délibération)
7. Transformation d'un support de MAST en CDD LRU – Médiation culturelle (Délibération)
8. Certification en langue anglaise (Information)

#### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 31/03/2022**

Point présenté par Sebastian Husch

Une demande de modification est demandée par Mme André. Le compte-rendu est soumis aux votes sous réserve de la correction à apporter.

**Vote** pour l'approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'UFR du 31 mars 2022 : pour à l'unanimité.

#### **2. Informations générales**

Point présenté par Lionel Dany.

- **Mme Herment** souhaite faire part du message de Mme Bricaire concernant la demande d'inscription d'une étudiante ukrainienne. Cette demande a été faite le 14 avril, et malgré la relance de M. Nuselovici auprès de la Direction des Relations Internationales, aucune réponse ne lui a été faite à ce jour. **M. Dany** propose de se saisir du dossier. **Mme Herment** demande également que la procédure d'accueil et d'inscription des étudiants en provenance d'Ukraine soit clairement édictée, et **M. Dany** en est d'accord.
- Malgré une demande formulée en bureau de l'UFR, **M. Dany** ne peut pas donner de précisions concernant la création du *DESU Préparation au CAPES*, car aucune remontée n'a été faite auprès de la direction de l'UFR. **Mme André** souhaitait en discuter, car ce projet a été présenté à plusieurs départements et indiqué comme soutenu par la direction de l'UFR. Elle se demande si ce DESU pourra être ouvert en 2022/23. **M. Dany** précise que cette demande va être analysée par les différentes instances de l'UFR et présentée en conseil. **Mme André** souhaite que les inscriptions à ce DESU soient gérées par l'UFR ALLSH et non par l'INSPE, et cette demande fait consensus.
- **Mme André** souhaite avoir une confirmation, suite à des oui-dire, évoquant le projet de paiement des heures d'enseignement effectuées dans le cadre de diplômes portés par d'autres composantes, uniquement en heures complémentaires. **M. Dany** infirme cela, mais précise qu'un travail doit être fait sur les heures d'enseignement, en particulier avec celles réalisées pour d'autres composantes, et en particulier l'INSPE.
- 41 dossiers sont remontés auprès de la Direction de l'UFR dans le cadre de l'auto-évaluation formation HCERES. Les dossiers vont être désormais analysés au niveau administratif et des navettes vont avoir lieu avec les responsables de mentions.
- Concernant le master de psychologie clinique, les demandes d'inscriptions sont à nouveau en augmentation, mais l'offre reste toujours la même avec 100 places disponibles (en M1).
- Suite à l'intervention d'un collectif d'étudiants relative à la situation du département de philosophie et de l'Institut d'Histoire de la Philosophie (IHP) évoquée lors du dernier CUFR, il existe une double inquiétude liée à l'avenir de l'unité de recherche et du maintien de la spécialité d'ergologie. Depuis 2020, le VP Recherche a été saisi du dossier lié à la pérennité de l'IHP, n'accueillant plus que 3 enseignants-chercheurs. M. Dany, en sa qualité d'administrateur provisoire de l'UFR chargé de la Recherche jusqu'à récemment, a été désigné le 7 décembre 2021, par le Président, en tant qu'administrateur provisoire de l'IHP car ses statuts prévoient que seul un professeur des universités soit habilité à diriger l'unité. Suite à une Assemblée Générale des membres de l'IHP, M. Dany a présenté ses fonctions d'administrateur et a initié un débat sur l'avenir de l'unité et sur les possibilités si celle-ci venait à fermer. Le 11 mars, M. Dany a rencontré une partie des étudiants de philosophie, pour discuter de leur avenir. M. Dany a par ailleurs été convoqué le 5 avril par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) d'AMU, pour faire le point sur la situation.

**M. Le Thiec** souhaite connaître la position de l'UFR et savoir si M. Dany est toujours administrateur provisoire.

**M. Dany** précise qu'il a toujours cette fonction. **M. Le Thiec** souhaiterait que le Vice-Doyen Recherche en prenne la charge pour respecter la neutralité de celle-ci. Il précise que les administrations provisoires ne sont pas détenues par un Doyen élu, qui peut trancher sans concertation. La disparition de l'IHP était évoquée avant même l'avis de l'HCERES. Il souhaite préciser que les chiffres des membres de l'unité ne sont pas estimés de la même façon. Pour les enseignants de l'IHP, ces chiffres s'élèvent à 5 et non à 3. Il s'inquiète également que le Doyen ait convoqué dans ce cadre les membres du département de philosophie, alors qu'une directrice élue est en fonctions.

**Mme André** pense également que le rôle du Directeur d'UFR est un rôle d'arbitrage qui n'est pas compatible ici avec le problème de l'IHP.

**M. Pellerin** s'inquiète du rassemblement des deux unités de recherche liées à la Philosophie (l'IHP et le Centre Gilles-Gaston Granger (CGGG)), alors que les relations entre les membres de ce département sont très tendues et qu'il leur serait impossible de travailler ensemble. **M. Dany** précise que la solution de fusion n'est pas envisagée.

Il souhaite également préciser qu'actuellement son rôle principal est la signature des dépenses permettant de faire fonctionner l'unité.

**M. Bréjard** souhaite savoir s'il y aurait une autre solution, si la neutralité du Doyen pose tant de problème.

**M. Ouerfelli** demande à ce que le conseil l'UFR se saisisse pleinement de ce problème et y associe les personnels.

**M. Dany** précise que ce problème n'est qu'une part infime du travail de la direction. Il pense qu'il faudrait mieux accompagner les personnels dans leur prise de fonction et en particulier dans leur prise de responsabilités par le biais de formations.

- **Mme Pillière** annonce qu'à la suite d'un appel à projet de l'ANR pour le rayonnement régional avec des pays africains, AMU a déposé six dossiers, deux ont été retenus, dont un pour l'UFR porté par Gilles Suzanne (médiation culturelle).

### 3. Calendriers dérogatoires

Point présenté par Sebastian Husch

**Vote** pour les calendriers pédagogiques dérogatoires 2022/23 : pour à l'unanimité

### 4. Relations internationales : validation de fiches projets (point annulé)

### 5. Classement des demandes d'ATER sur ressources propres 2022/23

Point présenté par Lionel Dany.

Rappel de la campagne 2021 : 37 postes demandés, 29,5 obtenus.

Pour 2022 : 34, 5 postes sont demandés : 30,5 ATER et 4 contractuels second degré.

Le total des ressources de l'UFR se décompose en ressources propres et en crédits liés au dispositif ORE.

Le travail de classement s'est fait dans un premier temps en fonction des filières en tension. Il reste au final 6 postes pour lesquels l'UFR ne dispose pas de ressources propres. Tous les départements qui ont effectué des demandes ont obtenu des postes.

Pour le département d'anthropologie, la fiche d'expression des besoins qui a été envoyé pour un des deux postes d'ATER correspond au profil du poste de MCF qui est ouvert au concours cette année.

**M. Pellerin** souhaiterait que soient précisés les besoins de chaque département pour mieux appréhender la légitimité des demandes. Il demande également des précisions sur le dispositif ORE. **Mme Huguet** explique que ce dispositif repose essentiellement sur des attributions d'heures d'enseignement en licence dans les filières en tension.

**M. Le Thiec** s'interroge sur la légitimité de la demande en chinois, en fonction des effectifs étudiants réels, alors que les deux demandes du LANSAD sont en liste complémentaire. **M. Dany** tient à préciser que les postes d'ATER ont également une vocation de recherche.

**Mme Fabre** s'inquiète des recrutements, notamment sur les crédits ORE, dont les contrats débutent début octobre alors que les cours débutent en septembre. **Mme Leiner** précise que les recrutements sont contraints par les dates des campagnes de recrutement. Elle précise qu'il y a la solution des renouvellements de contrats et le recours au vivier classé lors de la première campagne d'ATER.

**Mme Herment** demande si les départs à la retraite sont pris en compte dans le cadre de la première campagne. **Mme Leiner** précise que non.

**Mme André** souhaite que ce problème des dates de recrutements des ATER soit remonté au niveau établissement pour essayer de les modifier et de mieux les adapter aux dates réelles de la rentrée universitaire.

**Mme Haquet** souhaite insister sur le fait que la question des postes a d'importantes conséquences sur la sérénité des étudiants et sur la qualité des enseignements

**Vote** pour le classement des demandes d'ATER sur ressources propres : pour à l'unanimité.

**Vote** pour la liste complémentaire au classement des demandes d'ATER sur ressources propres : pour à l'unanimité.

### 6. Additif à la campagne d'emplois 2022 : Recrutement d'un MCF au fil de l'eau

Cette opportunité est liée à une mobilité interne (départ d'un enseignant-chercheur vers la Faculté de Droit et de Science Politique, rattaché à un de ses laboratoires). L'UFR a la possibilité de disposer de ce support vacant dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et d'organiser un concours de MCF avant la fin de l'année, pour prise de poste au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une proposition est faite pour le département d'études asiatiques et en particulier pour le secteur chinois. Cette proposition est motivée par le départ à la retraite au cours de l'année de deux enseignants-chercheurs de chinois.

**M. Le Thiec** souhaite savoir pourquoi ce poste n'est pas affecté au remplacement de la personne ayant obtenu sa mobilité en LEA. **Mme Fabre** insiste sur le fait que cette partie en LEA Droit doit être maintenue et que l'équipe en charge de cette mention est en grande détresse psychologique. La possibilité d'obtenir un concours de MCF au fil de l'eau n'a pas été abordée en conseil de département LEA.

**M. Dany** précise que ce choix n'est pas proposé, faute de vivier pour compenser ce départ en mobilité.

**Mme Huguet** ajoute que ce départ n'est pas un départ définitif d'AMU, il n'est donc pas impacté par le bonus masse salariale, et l'UFR bénéficie ainsi du montant total de la masse salariale libérée sur ce poste.

**Mme André** souhaiterait que le poste soit affecté en fonction des besoins les plus importants.

**Mme Gallenga** évoque les difficultés du département d'anthropologie et de l'absence de remplacement en anthropologie de la santé notamment.

**M. le Thiec** souhaite un vote sur une autre proposition : ce poste pour le département LEA et un effet mémoire pour le chinois lors de la prochaine campagne d'emplois. **M. Dany** précise qu'il y est opposé, car cette proposition est le fruit d'une concertation entre plusieurs départements.

**Vote** pour le recrutement d'un MCF au fil de l'eau : 11 contre, 7 pour, 8 abstentions.

#### **7. Transformation d'un support de MAST en CDD LRU – Médiation culturelle (principe de création de poste en CDD LRU)**

Point présenté par Lionel Dany.

Cette demande émane du responsable du secteur Médiation Culturelle. Un contrat de MAST arrivant à son terme, il est demandé une continuité sous forme d'un contrat CDD (type LRU). La première question est de savoir si l'UFR souhaite mettre en place ce type de contrat. Il s'agit donc de se positionner sur le principe de ce type de contrat et non sur la situation du secteur médiation culturelle.

**M. le Thiec** considère que ce sujet relève davantage du conseil restreint que plénier.

**Mme Desrués** pense qu'il ne serait pas judicieux de se priver de ce type de recrutement, compte tenu de difficultés à recruter certains profils dans plusieurs filières.

**M. Ouerfelli** souhaite insister sur le fait que l'UFR et la liste qu'il représente ont toujours lutté contre les dérives de la LRU et sur la précarisation de l'emploi.

**Mme Herment** souhaite savoir si cela implique la perte du poste de MAST, la réponse est non. Il s'agit de voter sur le principe de la création de ce type de poste.

**Vote** pour la possibilité de créer des supports en CDD LRU au sein de l'UFR ALLSH : 14 contre, 6 pour, 3 abstentions

#### **8. Certification en langue anglaise**

Point présenté par Lionel Dany.

Chronologie sur cette certification (page 14 présentation power point) :

Le 6 avril, l'UFR a informé l'Université de l'impossibilité de mettre en place cette certification cette année, mais le 14 avril, le Vice-Président Formation a informé tous les étudiants de Licence 3 de la mise en place de cette certification imposée par la loi. L'UFR ALLSH a choisi de ne pas pénaliser ses étudiants et de mettre en place cette certification uniquement à distance, sauf pour les étudiants en situation de handicap et ceux en fracture numérique. Cela a nécessité de mettre en place des sessions en mai, juillet et septembre, et de former des personnels pour la surveillance des sessions en présentiel.

**Mme André** souhaite féliciter les services de l'UFR pour cette mise en place, mais regrette que la spécificité des enseignements de l'UFR n'ait pas été prise en compte. Elle pense que cette certification peut être utile à des UFR ne proposant pas d'enseignement de langues. L'UFR devrait avant tout se poser la question sur le niveau en langues dispensé. Il faudrait un objectif de réussite de la certification et pas seulement de passation, dans un souci de mieux-disant pour l'avenir.

**M. Dany** va dans le même sens et se pose la question sur la pertinence de faire des motions qui ne sont pas suivies d'effet.

**Mme Desrués** souhaiterait avoir plus de précisions sur la gestion des sessions en présentiel et pourquoi se sont les étudiants en situation d'handicap qui sont concernés. **M. Dany** précise que cette organisation revient au prestataire retenu.

**M. Dany** lève la séance à 13h20.

La présentation Power Point projetée en séance est annexée au présent compte-rendu.